

Compte rendu du Conseil d'Exploitation du 13 décembre 2022

Présents :

Membres du conseil d'exploitation :

- *Anne Sophie OLMOS*
- *Vincent COMPARAT*
- *Raymond AVRILLIER*
- *Pierre Louis DOUCET*
- *Michel BARNIER*
- *Gilles STRAPPAZZON*
- *Hakim SABRI*
- *Christian BALESTRIERI*
- *Marie Jeanne EYMERY*
- *Christian MASNADA*

Service de la Métropole :

- *Nicolas PERRIN*
- *Nicolas LESUR*
- *Philippe CONTET*
- *Stéphanie HUGONNIER*
- *Laurie VEINTURIER*
- *Anne Sophie LEMINOUX LICOUR*
- *Karen PEAUDECERF*
- *Marie Pierre BARTHOLLET*
- *Michèle FAVRE-BUISSON*

- *Excusé : Gilbert ZABONI*

Approbation du compte rendu : Monsieur Avrillier indique que de nombreuses demandes au sujet des révisions des DUP ainsi que les échanges avec la CCLG n'ont pas été satisfaits (une partie des réponses a été apportée en décembre 2022 après le conseil).

Monsieur Comparat demande la transmission de l'étude de risques faite sur la branche Grésivaudan.

Monsieur Perrin répond qu'il souhaite proposer une présentation à ce sujet lors d'un prochain conseil d'exploitation début 2023, mais il transmettra la copie sans aucune difficulté.

Mme Olmos s'engage à transmettre les documents.

Echanges suite à la réunion du mardi 6/12/22 sur les missions de la SPL (avec le cabinet Espelia)

Monsieur Avrillier rappelle que 400 personnes sont susceptibles d'être impactées par le sujet abordé, le sujet est sérieux et mérite une attention particulière et individuelle. Il faut avoir le maximum d'informations avant de choisir une orientation. Il rappelle qu'il a été demandé, sans réponse à ce jour, un détail des missions et des équivalents temps plein de ce qui relève de la SPLEDGA, de la Métropole et des services supports (titulaires, contractuels, agents privés). Il souligne que pour la métropole, nous n'avons pas connaissance du personnel du budget général directement affecté aux budgets annexes, l'information est seulement monétaire et non en équivalents temps plein.

Monsieur Comparat note qu'en conclusion de cette intéressante étude, le regroupement ne génère pas beaucoup d'économies. Il insiste sur la singularité des 2 structures, que ce soit dans les méthodes de travail ou concernant l'héritage. Dans ce contexte, toute restructuration est délicate et peut générer des difficultés pas toujours prévisibles. Il faut prendre cela en considération avant toute restructuration. Il serait plus favorable à un regroupement total plutôt qu'un découpage par compétence. Le scénario par petits bouts serait dangereux, notamment les morceaux d'activités restants pour la SPL seraient-ils viables ?

Monsieur Avrillier confirme que les 2 entités ont des cultures d'organisation différentes avec des difficultés inhérentes. Il faudra pourtant prendre en compte, quelle que soit la décision prise, l'obligation réglementaire d'autonomie budgétaire et la culture autonome des régies eau et assainissement.

Monsieur Perrin répond qu'une partie des demandes de Monsieur Avrillier se trouvent sur le diaporama présenté (100 ETP au sein des régies et 22 dans les services des moyens généraux). Les régies ont montré qu'elles avaient les compétences techniques (ex : reprise en gestion directe usine d'Aquapole) et faisaient preuve de réactivité en cas d'accident (casse Aquapole et vis de Fontenay) et qu'elles disposaient des ressources pour assurer les missions administratives (juridique et commande publique).

Monsieur Louche ajoute qu'il sera possible de détailler en sous postes les équivalents temps plein et en quote part de temps travaillé.

Monsieur Avrillier en déduit qu'il convient donc d'indiquer 122 ETP et non pas 100 et de ne pas employer le terme de services support.

Monsieur Strappazzon rappelle que, pour les usagers, le service de l'eau métropolitain est très complexe et que beaucoup se perdent entre les compétences de la Métropole et celles de la SPLEDGA (souvent seule référence pour les usagers). Ne serait-il pas plus judicieux de tendre vers une unification et une simplification ?

Mme Olmos remercie les intervenants, elle annonce qu'en début d'année 2023 une réunion est prévue à ce sujet avec le Président de la Métropole et par la suite avec l'ensemble de l'exécutif. Elle ajoute qu'elle a bien entendu les demandes de rencontres avec les délégués du personnel des 2 structures. Il sera rendu compte aussi souvent que nécessaire en conseil d'exploitation.

Délibération Administration générale, ressources humaines et patrimoine :

- Refonte de l'Organisation du Temps de Travail pour les salariés de droit privé des régies eau potable et assainissement.

Monsieur Avrillier demande la communication du compte rendu de la réunion du Comité Social et Economique (CSE) qui s'est réuni à ce sujet. Il souhaite également un développement sur les échanges et les divergences de points de vues à ce sujet afin de compléter l'information. Il s'interroge sur la prise en considération de la pénibilité de certains postes, relevant du privé désormais. Il regrette que le Rapport Social Unique de la Métropole ne soit pas disponible sur le site de la Métropole. Enfin il insiste sur le fait que la Métropole pourrait avoir à gérer une reprise partielle ou totale de personnel de droit privé d'une autre entité qui dispose de conventions collectives et d'accords d'entreprise spécifiques. Il serait intéressant d'avoir une analyse comparative des 2 documents.

Mme Hugonnier répond que l'analyse comparative n'a pas été faite mais elle rappelle que ce n'est pas la 1^{ère} fois que la Métropole se trouve confrontée à cette situation. Elle a dû gérer du transfert de personnel à trois reprises, en 2000 avec la COGESE, en 2015 avec Véolia et en 2021 avec la Saur.

Monsieur Avrillier ajoute qu'en 2000 le personnel de la COGESE a été intégré à la Métropole et qu'il serait pertinent, à la lumière de ces expériences, de faire cette analyse qui permettrait d'anticiper d'éventuelles difficultés sociales.

Monsieur Perrin rappelle que les 2 sujets clivants sont les grilles de rémunération et le nombre de jours de congés. La grille de rémunération de la Métropole est très proche de celle de la SPLEDGA. En ce qui concerne les jours de congés, les services ont cherché à anticiper et aligner à travers les accords d'entreprise certaines particularités. Il ajoute que les négociations se sont bien déroulées et qu'il n'y a pas eu de sujets de tensions impactants et ce grâce au service des ressources humaines qui a œuvré pour une grande transparence et beaucoup de pédagogie.

Monsieur Lesur indique que les agents du site d'Aquapole ont accepté, sans grandes tensions, de revenir sur des acquis pour le bien de la démarche globale.

Mme Olmos remercie le service des ressources humaines pour le travail préparé de façon très sérieuse.

Le conseil d'exploitation **approuve** la délibération

Délibérations eau et assainissement :

- Tarifs de l'eau potable à compter du 1er janvier 2023

Monsieur Avrillier regrette que la Métropole ne participe pas au dispositif d'évaluation et de comparaison de France Eau Publique.

Monsieur Perrin répond que la participation est à l'étude mais nécessite un travail préparatoire d'envergure par les services. La transmission des données à la FEP demande une semaine de travail pour les équipes.

Après débats la délibération est adoptée

- Tarifs de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) applicables à compter du 1er janvier 2023
- Tarifs de la Redevance Assainissement Collectif (AC) applicables à compter du 1er janvier 2023
- Tarifs de la Redevance Assainissement Non-Collectif (ANC) applicables à compter du 1er janvier 2023
- Tarifs des prestations assainissement pour le compte de tiers applicables à compter du 1er janvier 2023

Après débats les délibérations sont adoptées

- Etablissement de levés topographiques sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole dans le cadre des travaux de réseaux humides : autorisation au Président à signer les accords-cadres à bons de commandes

Après débats la délibération est adoptée

- Contrat d'affermage relatif à la relève, à la facturation, au recouvrement et à la gestion des usagers des services publics de l'eau et de l'assainissement : avenant n°3
- **Après débats la délibération est adoptée**

Délibération finances :

- Extrait du Rapport d'orientations budgétaires relatif aux budgets annexes eau et assainissement pour l'année 2023

Monsieur Avrillier rappelle qu'il a demandé, par courrier avec AR, l'évolution de la règle des 3 tiers concernant l'allocation eau comme la Loi le permet. Il demande une plus grande prise en charge de ce sujet à vocation sociale par le budget principal (qui peut le financer intégralement). C'est le contribuable et non l'abonné qui doit participer au financement de l'action de politique publique. A ce jour il n'a reçu aucune réponse. Il note également une augmentation de 2% de la contribution du budget principal pour la gestion du service public administratif des eaux pluviales, ce qui est au-dessous du seuil de l'inflation : il suggère une augmentation de l'ordre de 5%. Enfin il demande plus de lisibilité concernant la passation des contrats d'énergie et d'emprunts ainsi que les coûts de remboursement anticipé des prêts contractés les années précédentes ainsi que les taux des SWAP.

Monsieur Comparat demande une grande vigilance quant au niveau de réalisation des investissements mais note l'excellente gestion du patrimoine public.

Mme Olmos sollicitera les personnes afférentes pour que Monsieur Avrillier ait une réponse écrite à sa demande.

Mme Leminoux Licour transmettra la liste des banques avec lesquelles la Métropole a contracté un prêt, avec le taux d'emprunt. L'affichage du coût des SWAP est indiqué au BP ou au CA (coûts des montants des intérêts versés et coûts des SWAP payés ou encaissés). Les SWAP sont affectés à des budgets et à des contrats précis. En ce qui concerne l'augmentation de 2% de la contribution du BP il a été considéré que l'essentiel de la refacturation était composé de la masse salariale (estimation au coût réel).

Monsieur Lesur comprend la réponse de Mme Leminoux Licour mais rappelle que les coûts des matières premières ont explosé en quelques mois. Un travail de calcul de coûts réels, fait par Monsieur Doucet, alors directeur de l'assainissement, montrait que la participation du BP était bien inférieure aux coûts. Aujourd'hui un outil de quantification du temps réel par activité passé par un agent est en cours de déploiement et permettra de faire une évaluation analytique précise par budget.

Monsieur Avrillier aimerait avoir les données sur les coûts réels ainsi que les indices correspondants.

Le conseil d'exploitation **prend acte** du Rapport d'Orientation Budgétaire avec les 2 remarques sur le BP (allocation eau et augmentation de 2%)

Points d'information :

- Lettre de l'eau 2023

Monsieur Avrillier aimerait le terme « notre » eau plutôt que « votre »